Charte Foot Solidaire pour la protection des jeunes joueurs

Les signataires,

Reconnaissent que l'action et la philosophie des structures sportives et de toute personne en lien avec le football doivent porter les principes énoncés par :

- La Déclaration universelle des droits de l'Homme (ONU, 10 décembre 1948) ;
- La Convention internationale des droits de l'Enfant (ONU, 20 novembre 1989) ;
- Le protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (ONU, 15 novembre 2000) ;
- La Charte Olympique ;
- Les règlements du football.

Ont conscience que :

- l'attrait du football et les exemples de réussites alimentent le rêve des jeunes joueurs ;
- le développement inégal des structures de formation dans le monde rend vulnérables les jeunes porteurs de ces espoirs individuels ;
- les atteintes aux droits et à la dignité des jeunes joueurs portent atteinte au développement physique, mental, moral et social des jeunes sportifs ;

Affirment qu'en raison de leur manque de maturité physique et intellectuelle, les sportifs mineurs sont particulièrement vulnérables, notamment lorsqu'ils sont éloignés du milieu familial ;

Réaffirment que le sport est un droit de l'Homme et de ce fait, tout enfant a le droit de pratiquer le football dans un environnement sain et sécurisé ;

Sont convaincus que le sport contribue à l'éducation, à l'amélioration de la santé des jeunes, à la promotion de l'égalité des sexes, ainsi qu'à favoriser la compréhension, le respect des cultures et la tolérance;

Restent vigilants sur les abus dont sont potentiellement victimes les jeunes sportifs;

Reconnaissent que la protection des jeunes sportifs est l'affaire de tous et de chacun.

En conséquence, déclarent s'engager à

- **agir pour que cesse toute violation manifeste de ces principes dès lors qu'ils en ont eu connaissance ;**
- **tout mettre en œuvre, avec les moyens disponibles, pour assurer aux jeunes joueurs, le plus haut niveau de protection possible ;**
- **déclarer tout abus dûment constaté.**